

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 25 Procurations : 3 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille vingt, vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 16 octobre 2020</p>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT</p> <p>PROCURATIONS : Marie-Ange KOFFEL à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Ana ROLDAN, Françoise MALEPLATE à Cynthia GONZALEZ</p> <p>ABSENT : Olivier CHAPRON</p> <p>Secrétaire de séance : Orlane LABAT</p>	
<p align="center">N° 4706</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Garantie d'emprunt Promologis</p>	<p>La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.</p> <p>Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales</p> <p>Vu l'article 2298 du Code civil ;</p> <p>Vu le contrat de Prêt N°113257 (réf. PLAI travaux ligne n°5380043, PLAI foncier ligne n°5380042, PLUS travaux ligne n°5380731 et PLUS foncier n°5380044 et prêt BOOSTER ligne n°5380045) d'un montant total de 1 323 851.00 € en annexe signé entre PROMOLOGIS, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorde sa garantie à hauteur de 50 % du montant total du prêt pour le remboursement du Prêt N°113257 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du Prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe. • Précise que la garantie est apportée aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. ➤ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



	<ul style="list-style-type: none">• S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 30 OCT. 2020 Affiché le : - 3 NOV. 2020	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 26 octobre 2020 Le Maire, Jérôme BOUTELOUP 

